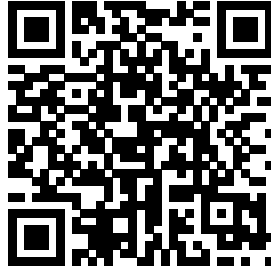


# EMERGENCE GFA



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 12 septembre 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 3 février 2021 sous réserves d'incidents**

Aux termes d'un acte reçu par **Me Laurent GIGOI**, notaire associé de la SCP « Patrick MARTINEL, Cathy SASSO et Laurent GIGOI » titulaire de deux offices notariaux à AVIGNON, 6 rue Viala et à les Angles en date 12/01/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Groupement Foncier Agricole

**Dénomination sociale** : Groupement Foncier Agricole de « EMERGENCE »

**Siège social** : 1821 route des courses 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

**Capital social** : 1 000 euros (apport en numéraire)

**Objet** : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elle ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles.

**Gérance** : M Laurent SERRE demeurant à l'Isle sur la Sorgue (84800) 1821 route des courses pour une durée illimitée

**Cession de parts sociales** : la transmission des parts s'opère obligatoirement par acte authentique. Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts d'intérêt à l'un de ses descendants ou à son conjoint ainsi qu'à un associé participant à l'exploitation de tout ou partie des biens du groupement en vertu d'un bail.

Toute autre cession à titre onéreux ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AVIGNON



Ecrit par Echo du Mardi le 3 février 2021

3950267

Publié le 03/02/2021